

■ **Coopérative de cautionnement des arts et métiers fribourgeois**, à Fribourg, CH-217-0150154-7, assainir et développer le crédit artisanal et commercial, etc. Société coopérative. (FOSC du 26.01.2000, p. 565). Séparation: selon projet de scission du 20.06.2005, la société a transféré une partie de ses actifs et passifs à la COOPERATIVE DE GARANTIES DE CONSTRUCTION DE L'UNION PATRONALE DU CANTON DE FRIBOURG, à Fribourg (CH-217-3535944-2). Les parts sociales sont réduites de CHF 50.– à CHF 20.– par suite de scission. Nouveau but: assainir et développer le crédit artisanal et commercial. Elle prête son concours aux artisans et commerçants du canton de Fribourg et s'efforce notamment: a) de leur donner tous conseils utiles sur l'organisation des entreprises; b) de leur venir en aide en matière de comptabilité, de calcul des prix de revient et de recouvrement de leur créances; c) de leur procurer, par voie de cautionnement, des fonds d'exploitation; d) de les assister et de les représenter en cas d'assainissement financier, de sursis concordataire ou de différends avec leurs fournisseurs; e) de s'occuper de toutes autres questions concernant l'amélioration de l'exploitation commerciale de petites et moyennes entreprises. La coopérative ne poursuit aucun but lucratif. Statuts modifiés le 30.06.2006. Parts sociales actuels: CHF 20.–. Marro Félix n'est plus membre du comité, sa signature est radiée. Castella Léon, Genoud Marcel, Guggenheim Georges, Haymoz Armin, Hubert Max, Mosimann Fritz, et Sautaux Jean, inscrits sans signature, ne sont plus membres du comité. Mauron Gaston, président inscrit, est maintenant originaire de Fribourg. Siggen Jean-Pierre, de Chalais, à Fribourg, est nommé membre du comité avec signature collective à deux. Dénervaud Patrick, de Bouloz, à Villars-sur-Glâne, Fasnacht Jürg, de Muntelier, à Muntelier, Hauser-Gremaud Muriel, de Magenwil, à Fribourg, Jendly Bruno, de Dürdingen, à Dürdingen, Kolly Roland, de Fribourg et Essert, à Villars-sur-Glâne, et Loeffel Fritz, de Müntschemier, à Kerzers, sont nommés membres du comité, tous six sans signature.